

# Commission Patrimoine Nautique

## Rapport 2011

Les comités départementaux de la région sont toujours très actifs dans le domaine du patrimoine nautique avec la participation aux nombreuses réunions dans le cadre des CDESI, des contrats de rivière, des SAGE, des comités de pilotage des sites Natura 2000,... Il serait intéressant de faire davantage remonter les positionnements adoptés dans ces instances et les problématiques rencontrés afin de mieux partager au niveau régional, mais je tiens avant tout à remercier tous les participants à ces réunions souvent très chronophages pour leur investissement.

Parmi les dossiers importants en cours, nous pouvons en citer 2 en particulier :

- Le franchissement des obstacles par les engins nautiques non motorisés
  - Découle de la loi sur l'eau de décembre 2006
  - Décret de juillet 2008 : listes des ouvrages à équiper à établir au niveau départemental (Préfets), équipements à la charges des propriétaires des ouvrages
  - Les listes sont en cours d'élaboration dans les départements ; ce travail est coordonné au niveau régional par le CTCR. Les comités départementaux devront ensuite être vigilants sur l'application des arrêtés préfectoraux.
  
- La mise en concurrence de certaines concessions hydroélectriques
  - Les concessions hydroélectriques arrivant à échéance sont maintenant mises en concurrence (et non renouvelées de gré à gré avec l'exploitant historique comme c'était le cas jusque là)
  - Dans la région, des concessions sont concernées en Savoie (Beaufortain, Maurienne) et en Isère (Drac)
  - Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence, l'Etat rédige une note « GEDRE » (Gestion Equilibrée De la Ressource en Eau) dans laquelle il liste les attentes des différents acteurs de l'eau sur le territoire concerné par un aménagement hydroélectrique ; ce document est transmis aux différents candidats qui peuvent reprendre dans leurs offres certaines des attentes des acteurs (la prise en compte du multi-usage étant un des critères de sélection des candidats)
  - Il est donc important que les structures fédérales concernées (clubs, CD...) s'expriment lors de cette consultation, afin que nos attentes soient prises en compte.

N'hésitez pas à partager sur vos différents dossiers, afin de pouvoir défendre au mieux nos intérêts.

*Hugues Peyret*  
*Responsable de la commission Patrimoine Nautique*  
[hpeyret@free.fr](mailto:hpeyret@free.fr)  
06 59 82 52 11